

2010/2332 - Autorisation de signer des conventions avec diverses associations gestionnaires d'équipements de petite enfance dans les 5e, 7e, 8e et 9e arrondissements (Direction de l'Enfance) (BMO du 05/04/2010, p. 0885)

Rapporteur : Mme PERRAUD Mychèle

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission et à l'occasion de ce dossier, je voudrais faire le point sur la situation et surtout répondre aux interpellations des professionnels du secteur de la petite enfance qui nous ont été faites ces derniers temps. Ce rapport s'inscrit dans la poursuite et le développement de notre politique petite enfance depuis 2001.

Aujourd'hui, avec 4.283 berceaux en 2009, dont 1.837 en municipal, 2.419 en associatif et 27 en micro-crèche, nous accueillons, en dehors des 424 berceaux des crèches hospitalières ou d'entreprises, près de 12.000 enfants en accueil collectif, ce qui place Lyon en très bonne position sur le plan national pour cet accueil collectif, avec de plus une grande diversité de modes de gestion dont nous assurons jusqu'à maintenant la complémentarité, avec notre projet éducatif et social de la petite enfance de la Ville.

A ces berceaux s'ajoute l'accueil par les assistantes maternelles que nous accompagnons avec les 14 relais d'assistantes maternelles plébiscités et complets quelques mois après leur ouverture. La garde à domicile se développe également un peu.

Avec les nouvelles ouvertures depuis le début de 2010, ce sont 13 micro-crèches privées, concentrées sur les 3e, 4e et 6e arrondissements, qui se sont ouvertes pour 117 places et près de 250 enfants accueillis. Nous suivons ce développement par convention avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil général avec lesquels nous devons évaluer la réalité des conditions d'accueil et de mise en œuvre des projets éducatifs et des tarifs pratiqués. Ces micro-crèches à gestion privée ont toutes fait le choix de ne pas dépendre des prestations directes de la CAF et donc d'adopter le financement par les parents, qui doivent ainsi faire l'avance des prestations individuelles (type PAJE) qu'ils touchent de la CAF. Nous commençons à constater des retours de parents qui ne peuvent assumer ce coût et se plaignent du niveau de qualification des personnels, le plus souvent des CAP petite enfance, avec seulement 7 heures hebdomadaires de présence d'une éducatrice jeune enfant plus qualifiée.

Il sera donc indispensable, après un an de fonctionnement, de réaliser un bilan réalisé par le Conseil général, de ces établissements avec nos partenaires pour vérifier ces premières réactions. Il est à relever qu'ils se sont d'ailleurs concentrés sur des secteurs à population aux revenus élevés.

Au-delà de ces constats, ce rapport s'inscrit dans un contexte national difficile marqué par les conditions de la transposition de la directive service européenne par le Gouvernement qui n'a pas exclu la petite enfance du champ de la concurrence, malgré les demandes et les protestations de tous les professionnels et de la grande majorité des élus locaux. Vous avez d'ailleurs interpellé, Monsieur le Maire, le Gouvernement à ce sujet en lui demandant de suivre l'exemple de la majorité des pays européens.

De plus, le Gouvernement ajoute à ce conflit un projet de décret qui révisé les conditions de celui d'août 2000 en termes d'exigences de qualification, d'encadrement, de référence à un projet social et éducatif. Ce décret qui revoit ces exigences à la baisse est condamné par la grande majorité des professionnels, très inquiets pour l'avenir de leur métier et la qualité de l'accueil, et pas seulement de la garde des enfants.

J'ai encore assuré jeudi dernier lors de la grève, suivie par 60 % des professionnels ce qui est très rare, le soutien de la Ville et notre volonté d'assurer la qualité de l'accueil et du projet éducatif dans la petite enfance. Même si le projet initial a dû être revu sous la pression, il reste en recul par rapport aux besoins et aux conditions actuels. Il doit donc être retiré.

Nous n'acceptons pas la logique globale qui conduit, sous prétexte de faire des économies, à promouvoir des accueils au rabais, que ce soient les jardins d'éveil qui sont en échec, le recul de la scolarisation des 2/3 ans, le recrutement d'agents peu qualifiés en crèche, la promotion de regroupements d'assistantes maternelles sans moyens suffisants, le recours à des structures privées dont la rentabilité financière est garantie par le faible niveau d'exigence de qualité et l'inflation des aides à la personne et des déductions fiscales pour les plus favorisés.

C'est une autre logique basée sur le droit à l'éducation qu'il faudrait développer. Pour notre part, nous poursuivrons comme le montre ce rapport notre soutien à des établissements de qualité ouverts à tous.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)